

## Populations légales d'Aquitaine : 3 254 233 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011

*Michèle Charpentier, Brigitte Saragosa*

C'est le nouveau millésime de population entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'Aquitaine compte 3 254 233 habitants répartis dans 2 296 communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La population progresse au niveau régional et dans tous les départements depuis 2006. Ces populations municipales 2011 détermineront l'organisation des élections municipales de mars 2014. Il faudra élire en tout 32 442 conseillers municipaux et dans les 51 communes de 9 000 habitants ou plus, les candidats aux élections devront créer des comptes de campagne.

---

### Sommaire

Aquitaine . . . . .	2
Dordogne . . . . .	4
Gironde . . . . .	5
Landes . . . . .	7
Lot-et-Garonne . . . . .	8
Pyrénées-Atlantiques . . . . .	9

### Encadrés

Définitions . . . . .	10
Sources et méthode . . . . .	10
Pour en savoir plus . . . . .	10

#### *Les populations légales*

*Ces résultats synthétiques sont diffusés à l'occasion de la publication au Journal Officiel des dernières populations légales, celles de 2011 applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*Établies dorénavant chaque année pour toutes les circonscriptions administratives françaises, les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci. Elles sont publiées dans un décret paru au Journal Officiel fin décembre. Elles prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant. Elles se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier n-3 et se substituent à celles publiées précédemment.*

## Aquitaine

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Aquitaine compte 3 254 233 habitants, soit 134 500 personnes de plus qu'en 2006. Tous les départements aquitains gagnent des habitants entre 2006 et 2011. Sur cinq ans, les Landes et la Gironde se distinguent avec une augmentation globale respective de 7 % et 5 %, les trois autres départements s'inscrivent dans une progression plus modérée : 3 %.

Départements	Population municipale		Unités : nombre et %	
	2011	2006	Évolution 2006-2011	
			Valeur absolue	Taux annuel moyen (%)
Dordogne . . . . .	415 168	404 052	11 116	0,5
Gironde . . . . .	1 463 662	1 393 758	69 904	1,0
Landes . . . . .	387 929	362 827	25 102	1,3
Lot-et-Garonne . . . .	330 866	322 292	8 574	0,5
Pyrénées-Atlantiques . . .	656 608	636 849	19 759	0,6
<b>Aquitaine . . . . .</b>	<b>3 254 233</b>	<b>3 119 778</b>	<b>134 455</b>	<b>0,8</b>

Évolution de la population de 2006 à 2011 en Aquitaine

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

Cette croissance démographique régionale est surtout le fait des communes de moins de 10 000 habitants, la population y augmente quatre fois plus vite que dans les 43 grandes communes de plus de 10 000 habitants.

Taille des communes	Nombre de communes en 2011	Population municipale		Unités : nombre et %	
		2011	2006	Évolution 2006-2011	
				Valeur absolue	Taux annuel moyen (%)
Communes de moins de 10 000 hab... . . . .	2 253	1 994 557	1 877 361	117 196	1,2
Communes de 10 000 hab. ou plus . . . . .	43	1 259 676	1 242 417	17 259	0,3
<b>Aquitaine . . . . .</b>	<b>2 296</b>	<b>3 254 233</b>	<b>3 119 778</b>	<b>134 455</b>	<b>0,8</b>

Évolution de la population selon la taille des communes aquitaines en 2011

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

### ■ Un impact pour l'organisation des élections municipales

Les populations légales sont utilisées pour différents textes réglementaires. En 2014, en particulier, ces chiffres officiels de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 serviront à l'organisation des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. En effet, le mode de scrutin, les modalités des dépenses de campagne et le nombre de conseillers municipaux dépendent de la taille de la commune.

Plus des trois quarts des communes (76 %) seront concernées par le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, qui permet des listes "panachées" ou modifiées. La tenue d'un compte de campagne (suivi des recettes et des dépenses, mandataire financier, plafonnement des dépenses) s'imposera aux candidats de 51 communes. Les électeurs aquitains devront élire 32 442 conseillers municipaux.

## Liste ou panachage ?

Unité : nombre de communes

Mode de scrutin*	Élections municipales	
	2014	2008
Panachage	1 734	2 152
Liste	562	144
<b>Ensemble</b>	<b>2 296</b>	<b>2 296</b>

Les communes aquitaines selon le mode de scrutin en 2008 et 2014

Source : Insee



## Avec ou sans compte de campagne ?

Unité : nombre de communes

Compte de campagne*	Élections municipales	
	2014	2008
Sans	2 245	2 250
Avec	51	46
<b>Ensemble</b>	<b>2 296</b>	<b>2 296</b>

Les communes aquitaines selon les modalités de dépenses de campagne en 2008 et 2014

Source : Insee



## Combien de conseillers municipaux ?

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes	Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
Moins de 100 hab.	7	111	De 10 000 à 19 999 hab.	33	19
De 100 à 499 hab.	11	1 145	De 20 000 à 29 999 hab.	35	15
De 500 à 1 499 hab.	15	666	De 30 000 à 39 999 hab.	39	3
De 1 500 à 2 499 hab.	19	163	De 40 000 à 49 999 hab.	43	2
De 2 500 à 3 499 hab.	23	59	De 50 000 à 59 999 hab.	45	1
De 3 500 à 4 999 hab.	27	47	De 60 000 à 79 999 hab.	49	2
De 5 000 à 9 999 hab.	29	62	De 200 000 à 249 999 hab.	61	1

Les communes aquitaines selon le nombre de conseillers municipaux à élire

Source : Insee

\* Les chiffres de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011, authentifiés au Journal Officiel, servent de base pour l'organisation des élections municipales 2014. Pour celles de 2008, la population municipale de référence résultait du recensement de 1999 ou d'un recensement complémentaire ultérieur. Ces chiffres de population déterminent notamment le mode de scrutin, les modalités de dépenses de campagne ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire. En 2014, le scrutin sera "majoritaire plurinominal" (panachage possible) dans les communes de moins de 1 000 habitants et "proportionnel de liste" dans les autres ; en 2008, le seuil était de 3 500 habitants. Comme en 2008, la création d'un compte de campagne, avec notamment un plafonnement des dépenses, sera obligatoire pour les candidats dans les communes de 9 000 habitants ou plus.

## Dordogne

En Dordogne, l'accroissement moyen annuel de population sur la période 2006-2011 s'établit à 0,5 %. Il est principalement dû aux petites villes. La population de Bergerac stagne, tandis que celles de Périgueux et Sarlat augmentent légèrement.

Communes	Population municipale		Taux annuel moyen d'évolution 2006-2011 (%)	Unités : nombre et %
	2011	2006		
Périgueux . . . . .	29 811	29 558	0,2	
Bergerac . . . . .	27 687	27 716	0,0	
Sarlat-la-Canéda . . .	9 568	9 432	0,3	

Évolution de la population des communes de 9 000 habitants ou plus de Dordogne en 2011

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

**Liste ou panachage ?**



Unité : nombre de communes

Mode de scrutin*	Élections municipales	
	2014	2008
Panachage	470	544
Liste	87	13
Ensemble	<b>557</b>	<b>557</b>

**Les communes de Dordogne selon le mode de scrutin en 2008 et 2014**

Source : Insee




**Avec ou sans compte de campagne ?**



Unité : nombre de communes

Compte de campagne*	Élections municipales	
	2014	2008
Sans	554	554
Avec	3	3
Ensemble	<b>557</b>	<b>557</b>

**Les communes de Dordogne selon les modalités de dépenses de campagne en 2008 et 2014**

Source : Insee



**Combien de conseillers municipaux ?**

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
Moins de 100 hab.	7	39
De 100 à 499 hab.	11	317
De 500 à 1 499 hab.	15	153
De 1 500 à 2 499 hab.	19	23
De 2 500 à 3 499 hab.	23	12
De 3 500 à 4 999 hab.	27	4
De 5 000 à 9 999 hab.	29	7
De 20 000 à 29 999 hab.	35	2

**Les communes de Dordogne selon le nombre de conseillers municipaux à élire**

Source : Insee

\* Les chiffres de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011, authentifiés au Journal Officiel, servent de base pour l'organisation des élections municipales 2014. Pour celles de 2008, la population municipale de référence résultait du recensement de 1999 ou d'un recensement complémentaire ultérieur.

Ces chiffres de population déterminent notamment le mode de scrutin, les modalités de dépenses de campagne ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire.

En 2014, le scrutin sera "majoritaire plurinominal" (panachage possible) dans les communes de moins de 1 000 habitants et "proportionnel de liste" dans les autres ; en 2008, le seuil était de 3 500 habitants. Comme en 2008, la création d'un compte de campagne, avec notamment un plafonnement des dépenses, sera obligatoire pour les candidats dans les communes de 9 000 habitants ou plus.

## Gironde

En Gironde, l'accroissement moyen annuel de population sur la période 2006-2011 est de 1 %. Il atteint 1,6 % sur le territoire des communes de moins de 9 000 habitants début 2011.

Il est nettement plus modéré (0,5 %) dans l'ensemble des 27 villes de 9 000 habitants ou plus, qui regroupent 55 % de la population girondine. Dans certaines grandes villes, la population augmente fortement : c'est le cas de Bruges, Saint-André-de-Cubzac et de deux communes du bassin d'Arcachon, Gujan-Mestras et Biganos. Au contraire dans d'autres communes, la population diminue sensiblement : c'est le cas surtout à Arcachon, mais aussi à Cenon sur la rive droite de la Garonne et à Villenave-d'Ornon sur la rive gauche.

Communes	Population municipale		Taux annuel moyen d'évolution 2006-2011 (%)
	2011	2006	
Bordeaux . . . . .	239 399	232 260	0,6
Mérignac . . . . .	65 882	65 469	0,1
Pessac . . . . .	58 743	57 187	0,5
Talence . . . . .	40 763	40 920	- 0,1
Villenave-d'Ornon . . . .	28 984	29 958	- 0,7
Saint-Médard-en-Jalles . .	28 348	26 934	1,0
Bègles . . . . .	25 119	24 417	0,6
La Teste-de-Buch . . . .	24 505	24 911	- 0,3
Libourne . . . . .	23 681	23 296	0,3
Gradignan . . . . .	23 355	22 988	0,3
Le Bouscat . . . . .	23 075	23 411	- 0,3
Cenon . . . . .	22 131	23 171	- 0,9
Lormont. . . . .	20 557	20 944	- 0,4
Eysines . . . . .	20 122	19 279	0,9
Gujan-Mestras . . . . .	19 815	17 031	3,1
Floirac . . . . .	16 522	16 099	0,5
Cestas . . . . .	16 417	16 674	- 0,3
Bruges. . . . .	15 512	12 955	3,7
Blanquefort . . . . .	15 106	14 944	0,2
Ambarès-et-Lagrave . . .	13 422	12 706	1,1
Andernos-les-Bains. . . .	11 209	10 278	1,7
Arcachon . . . . .	10 776	12 153	- 2,4
Saint-André-de-Cubzac . .	9 874	8 306	3,5
Biganos . . . . .	9 760	8 622	2,5
Léognan . . . . .	9 413	8 923	1,1
Le Haillan. . . . .	9 282	8 378	2,1
Le Taillan-Médoc. . . . .	9 165	8 668	1,1

Évolution de la population des communes de 9 000 habitants ou plus en Gironde en 2011

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

<b>Liste ou panachage ?</b>			<b>Avec ou sans compte de campagne ?</b>		
Mode de scrutin*	Élections municipales		Compte de campagne*	Élections municipales	
	2014	2008		2014	2008
Panachage	318	477	Sans	515	519
Liste	224	65	Avec	27	23
<b>Ensemble</b>	<b>542</b>	<b>542</b>	<b>Ensemble</b>	<b>542</b>	<b>542</b>

**Les communes de Gironde selon le mode de scrutin en 2008 et 2014**

Source : Insee





**Combien de conseillers municipaux ?**

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
Moins de 100 hab.	7	14
De 100 à 499 hab.	11	198
De 500 à 1 499 hab.	15	166
De 1 500 à 2 499 hab.	19	69
De 2 500 à 3 499 hab.	23	25
De 3 500 à 4 999 hab.	27	19
De 5 000 à 9 999 hab.	29	29
De 10 000 à 19 999 hab.	33	8
De 20 000 à 29 999 hab.	35	10
De 40 000 à 49 999 hab.	43	1
De 50 000 à 59 999 hab.	45	1
De 60 000 à 79 999 hab.	49	1
De 200 000 à 249 999 hab.	61	1

**Les communes de Gironde selon le nombre de conseillers municipaux à élire**

Source : Insee

\* Les chiffres de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011, authentifiés au Journal Officiel, servent de base pour l'organisation des élections municipales 2014. Pour celles de 2008, la population municipale de référence résultait du recensement de 1999 ou d'un recensement complémentaire ultérieur. Ces chiffres de population déterminent notamment le mode de scrutin, les modalités de dépenses de campagne ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire. En 2014, le scrutin sera "majoritaire plurinominal" (panachage possible) dans les communes de moins de 1 000 habitants et "proportionnel de liste" dans les autres ; en 2008, le seuil était de 3 500 habitants. Comme en 2008, la création d'un compte de campagne, avec notamment un plafonnement des dépenses, sera obligatoire pour les candidats dans les communes de 9 000 habitants ou plus.

## Landes

Dans les Landes, l'accroissement moyen annuel de population sur la période 2006-2011 est important et classe le département parmi les plus dynamiques en termes de démographie : il est de 1,3 %.

Dax perd 500 habitants tandis que Saint-Paul-lès-Dax en gagne 750. Ensemble, les six plus grosses villes sont sur un taux annuel d'accroissement de 0,7 %.

Communes	Population municipale		Taux annuel moyen d'évolution 2006-2011 (%)	<i>Unités : nombre et %</i>
	2011	2006		
Mont-de-Marsan . . . . .	31 188	30 230	0,6	
Dax . . . . .	20 299	20 810	- 0,5	
Biscarrosse . . . . .	12 631	12 031	1,0	
Saint-Paul-lès-Dax. . . . .	12 574	11 830	1,2	
Tarnos . . . . .	12 007	11 413	1,0	
Saint-Pierre-du-Mont . . .	9 081	8 171	2,1	

Évolution de la population des communes de 9 000 habitants ou plus des Landes en 2011

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

**Liste ou panachage ?**



Unité : nombre de communes

Mode de scrutin*	Élections municipales	
	2014	2008
Panachage	244	313
Liste	87	18
<b>Ensemble</b>	<b>331</b>	<b>331</b>

**Les communes des Landes selon le mode de scrutin en 2008 et 2014**

Source : Insee





**Avec ou sans compte de campagne ?**



Unité : nombre de communes

Compte de campagne*	Élections municipales	
	2014	2008
Sans	325	326
Avec	6	5
<b>Ensemble</b>	<b>331</b>	<b>331</b>

**Les communes des Landes selon les modalités de dépenses de campagne en 2008 et 2014**

Source : Insee



**Combien de conseillers municipaux ?**

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes	Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
Moins de 100 hab.	7	11	De 3 500 à 4 999 hab.	27	8
De 100 à 499 hab.	11	150	De 5 000 à 9 999 hab.	29	7
De 500 à 1 499 hab.	15	119	De 10 000 à 19 999 hab.	33	3
De 1 500 à 2 499 hab.	19	22	De 20 000 à 29 999 hab.	35	1
De 2 500 à 3 499 hab.	23	9	De 30 000 à 39 999 hab.	39	1

**Les communes des Landes selon le nombre de conseillers municipaux à élire**

Source : Insee

\* Les chiffres de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011, authentifiés au Journal Officiel, servent de base pour l'organisation des élections municipales 2014. Pour celles de 2008, la population municipale de référence résultait du recensement de 1999 ou d'un recensement complémentaire ultérieur. Ces chiffres de population déterminent notamment le mode de scrutin, les modalités de dépenses de campagne ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire. En 2014, le scrutin sera "majoritaire plurinominal" (panachage possible) dans les communes de moins de 1 000 habitants et "proportionnel de liste" dans les autres ; en 2008, le seuil était de 3 500 habitants. Comme en 2008, la création d'un compte de campagne, avec notamment un plafonnement des dépenses, sera obligatoire pour les candidats dans les communes de 9 000 habitants ou plus.

## Lot-et-Garonne

En Lot-et-Garonne, entre 2006 et 2011, la population s'accroît de 0,5 % par an. Les deux plus grandes villes, Agen et Villeneuve-sur-Lot, peinent à maintenir leur population tandis que Marmande gagne 900 habitants. Autour d'Agen, à Boé et Bon-Encontre, la population augmente respectivement de 1,0 % et 0,8 % par an.

Communes	Population municipale		Taux annuel moyen d'évolution 2006-2011 (%)	Unités : nombre et %	
	2011	2006		2011	2006
Agen . . . . .	33 620	33 728	- 0,1		
Villeneuve-sur-Lot . . . .	23 232	23 466	- 0,2		
Marmande . . . . .	18 218	17 317	1,0		
Le Passage . . . . .	9 389	9 097	0,6		

Évolution de la population des communes de 9 000 habitants ou plus de Lot-et-Garonne en 2011

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

**Liste ou panachage ?**



Unité : nombre de communes

Mode de scrutin*	Élections municipales	
	2014	2008
Panachage	256	303
Liste	63	16
<b>Ensemble</b>	<b>319</b>	<b>319</b>

**Les communes de Lot-et-Garonne selon le mode de scrutin en 2008 et 2014**

Source : Insee




**POPULATION MUNICIPALE**

**Avec ou sans compte de campagne ?**



Unité : nombre de communes

Compte de campagne*	Élections municipales	
	2014	2008
Sans	315	315
Avec	4	4
<b>Ensemble</b>	<b>319</b>	<b>319</b>

**Les communes de Lot-et-Garonne selon les modalités de dépenses de campagne en 2008 et 2014**

Source : Insee



**Combien de conseillers municipaux ?**

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
Moins de 100 hab.	7	7
De 100 à 499 hab.	11	171
De 500 à 1 499 hab.	15	100
De 1 500 à 2 499 hab.	19	20
De 2 500 à 3 499 hab.	23	5

**Les communes de Lot-et-Garonne selon le nombre de conseillers municipaux à élire**

Source : Insee

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
De 3 500 à 4 999 hab.	27	5
De 5 000 à 9 999 hab.	29	8
De 10 000 à 19 999 hab.	33	1
De 20 000 à 29 999 hab.	35	1
De 30 000 à 39 999 hab.	39	1

\* Les chiffres de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011, authentifiés au Journal Officiel, servent de base pour l'organisation des élections municipales 2014. Pour celles de 2008, la population municipale de référence résultait du recensement de 1999 ou d'un recensement complémentaire ultérieur. Ces chiffres de population déterminent notamment le mode de scrutin, les modalités de dépenses de campagne ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire.

En 2014, le scrutin sera "majoritaire pluri nominal" (panachage possible) dans les communes de moins de 1 000 habitants et "proportionnel de liste" dans les autres ; en 2008, le seuil était de 3 500 habitants. Comme en 2008, la création d'un compte de campagne, avec notamment un plafonnement des dépenses, sera obligatoire pour les candidats dans les communes de 9 000 habitants ou plus.

# Pyrénées-Atlantiques

Dans les Pyrénées-Atlantiques, sur cinq ans, la ville de Pau perd de la population et Bayonne résiste. Sur le littoral basque, Hendaye et Anglet gagnent des habitants tandis que Saint-Jean-de-Luz et Biarritz restent sur une tendance à la baisse de population.

Communes	Population municipale		Taux annuel moyen d'évolution 2006-2011 (%)
	2011	2006	
Pau . . . . .	79 798	83 903	- 1,0
Bayonne. . . . .	44 331	44 406	0,0
Anglet . . . . .	38 581	37 646	0,5
Biarritz. . . . .	25 903	26 690	- 0,6
Hendaye. . . . .	15 976	14 041	2,6
Billère . . . . .	13 343	13 241	0,2
Saint-Jean-de-Luz . . . .	12 960	13 579	- 0,9
Lons. . . . .	12 304	11 799	0,8
Orthez . . . . .	10 886	10 329	1,1
Oloron-Sainte-Marie. . .	10 854	10 947	- 0,2
Lescar . . . . .	10 030	9 752	0,6

Évolution de la population des communes de 9 000 habitants ou plus des Pyrénées-Atlantiques en 2011

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011

## Liste ou panachage ?



Unité : nombre de communes

Mode de scrutin*	Élections municipales	
	2014	2008
Panachage	446	515
Liste	101	32
<b>Ensemble</b>	<b>547</b>	<b>547</b>

Les communes des Pyrénées-Atlantiques selon le mode de scrutin en 2008 et 2014

Source : Insee



POPULATION MUNICIPALE

## Avec ou sans compte de campagne ?



Unité : nombre de communes

Compte de campagne*	Élections municipales	
	2014	2008
Sans	536	536
Avec	11	11
<b>Ensemble</b>	<b>547</b>	<b>547</b>

Les communes des Pyrénées-Atlantiques selon les modalités de dépenses de campagne en 2008 et 2014

Source : Insee



## Combien de conseillers municipaux ?

Unité : nombre

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
Moins de 100 hab.	7	40
De 100 à 499 hab.	11	309
De 500 à 1 499 hab.	15	128
De 1 500 à 2 499 hab.	19	29
De 2 500 à 3 499 hab.	23	8
De 3 500 à 4 999 hab.	27	11

Taille de communes	Nombre de conseillers par commune	Nombre de communes
De 5 000 à 9 999 hab.	29	11
De 10 000 à 19 999 hab.	33	7
De 20 000 à 29 999 hab.	35	1
De 30 000 à 39 999 hab.	39	1
De 40 000 à 49 999 hab.	43	1
De 60 000 à 79 999 hab.	49	1

Les communes des Pyrénées-Atlantiques selon le nombre de conseillers municipaux à élire

Source : Insee

\* Les chiffres de population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011, authentifiés au Journal Officiel, servent de base pour l'organisation des élections municipales 2014. Pour celles de 2008, la population municipale de référence résultait du recensement de 1999 ou d'un recensement complémentaire ultérieur. Ces chiffres de population déterminent notamment le mode de scrutin, les modalités de dépenses de campagne ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire. En 2014, le scrutin sera "majoritaire plurinominal" (panachage possible) dans les communes de moins de 1 000 habitants et "proportionnel de liste" dans les autres ; en 2008, le seuil était de 3 500 habitants. Comme en 2008, la création d'un compte de campagne, avec notamment un plafonnement des dépenses, sera obligatoire pour les candidats dans les communes de 9 000 habitants ou plus.

## Définitions

Le terme générique de "populations légales" comprend pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques.

Elle comprend :

- les personnes ayant leur résidence habituelle dans un logement, une communauté ou une habitation mobile, sur le territoire de la commune ;
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont gardé une attache sur le territoire de la commune.

---

## Sources et méthode

Les données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2011 correspondent aux résultats définitifs issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2009 à 2013. La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit à neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées désormais une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles un échantillon de 40 % des logements est enquêté au cours d'un cycle quinquennal (8 % par an dans chaque commune).

---

## Pour en savoir plus

Les populations légales 2011

[www.insee.fr - Recensement de la population](http://www.insee.fr/-Recensement-de-la-population)

Le recensement de la population

[www.insee.fr - Recensement de la population](http://www.insee.fr/-Recensement-de-la-population)

La population communale depuis 1876

[www.insee.fr - Thème population - Évolution et structure de la population - Données détaillées - Aquitaine](http://www.insee.fr/-Thème-population--Évolution-et-structure-de-la-population--Données-détaillées--Aquitaine)

Variation de population depuis 1990 selon le type de zonage"

[www.insee.fr - Thème population - Évolution et structure de la population - Données détaillées - Aquitaine](http://www.insee.fr/-Thème-population--Évolution-et-structure-de-la-population--Données-détaillées--Aquitaine)

(Version imprimable de : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=4&ref\\_id=20612](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=20612))